

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06-229

**PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'une municipalité peut, par règlement édicté en vertu du paragraphe 14 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), permettre, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, la circulation des véhicules hors route ou de certains types de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues Lotbinière sollicite l'autorisation de la municipalité de Fortierville pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Marc Lemay lors de la séance de ce conseil tenue le 5 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION # 141-06-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement # 2025-06-229 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1

La circulation des motoquads et des autoquads visés aux sous-paragraphe *a* et *b* du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 1 de la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, c. V-1.2) est permise sur les chemins suivants :

- Route St-Onge (2 km)
- Route St-Sauveur (1.6 km)
- Rang St-Antoine Est, de l'intersection de la route St-Sauveur jusqu'à la route Seigneuriale (0.8 km)
- Route Seigneuriale (0.8 km)
- Route Germain (200 mètres)
- Rang St-Jacques jusqu'au pont Frenette (2.8 km)
- Rang St-François-Xavier (100 mètres)
- Rang St-Philippe (3.7 km) du pont Frenette jusqu'à l'intersection de la route 265
- Rang St-Sauveur (3.7 km) de l'intersection de la route 265 jusqu'à l'intersection de la route St-Onge
- Route Savoie (0.5 km)

Tel qu'illustré sur le plan d'information et de signalisation de l'Annexe 1.

Article 2

La circulation des véhicules hors route visés à la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, c. V-1.2), sauf les motocyclettes tout-terrain (motocross), est permise sur les chemins suivants :

- Rang St-Antoine Ouest (entre le sentier de VTT et le commerce de restauration situé au 564, route 265 (200 mètres)
- Rue Principale entre le 289, rue Principale et le 205, rue Principale (environ 500 mètres).
- Rang St-Philippe (entre le sentier de VTT et le 3357, rang St-Philippe)

Tel qu’illustré sur le plan d’information et de signalisation de l’Annexe 1.

Article 3

La permission de circuler prévue aux articles 1 et 2 s’applique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, donc pendant toute l’année.

Article 4

Tout véhicule visé aux articles 1 et 2 du présent règlement doit être muni de l’équipement requis en vertu du chapitre II de la Loi sur les véhicules hors route.

Article 5

La vitesse maximale d’un véhicule hors route est celle affichée sur les lieux visés.

Article 6

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l’application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

Toutes dispositions pénales édictées dans la Loi sur les véhicules hors route sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

Article 7

Ce règlement abroge tout règlement antérieur portant sur la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d’avoir fait l’objet d’un avis de désaveu du ministre publié à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE 1 : Plan de signalisation

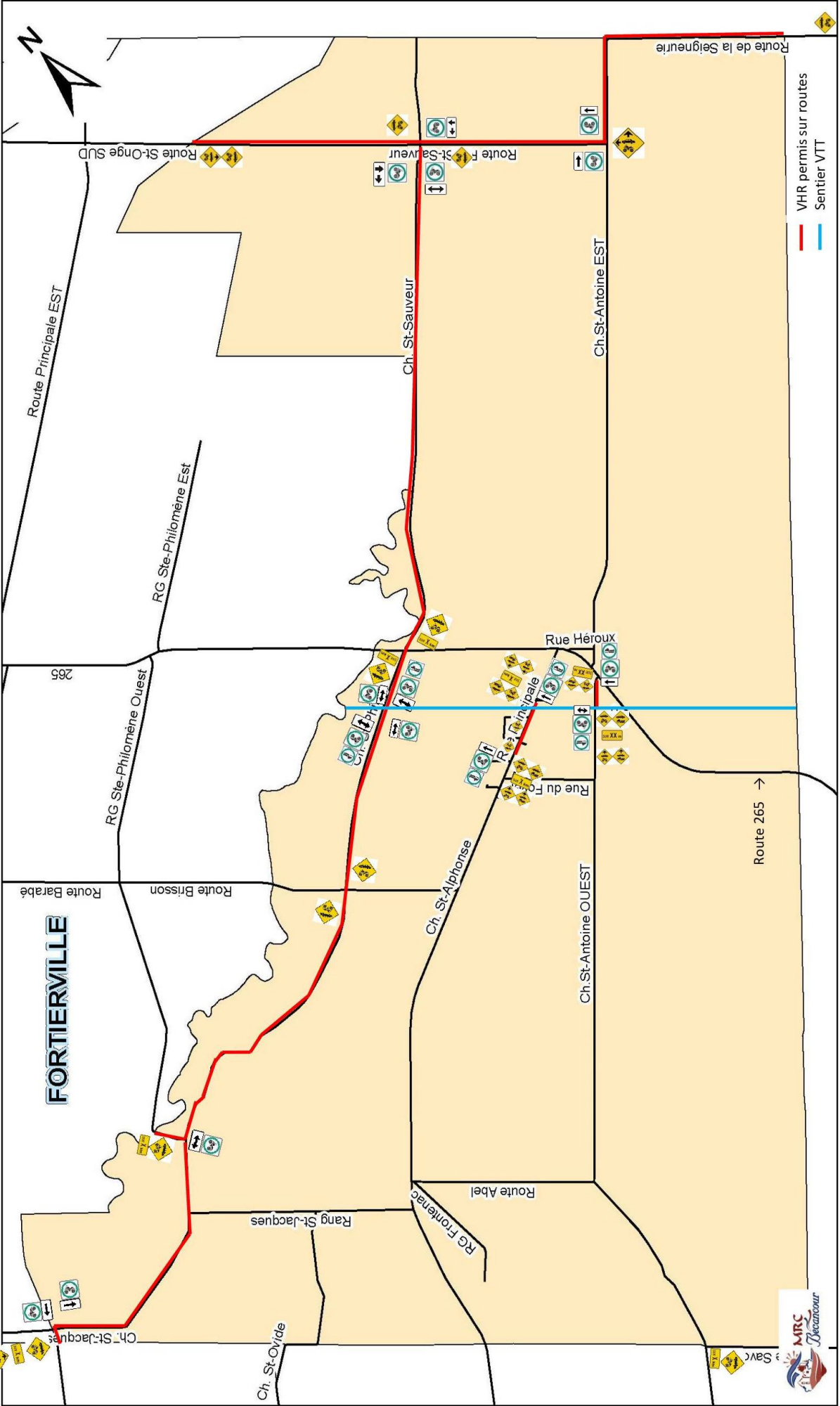
ANNEXE 2 : Rapport établissant que la circulation des véhicules hors route dans les conditions prescrites est sécuritaire

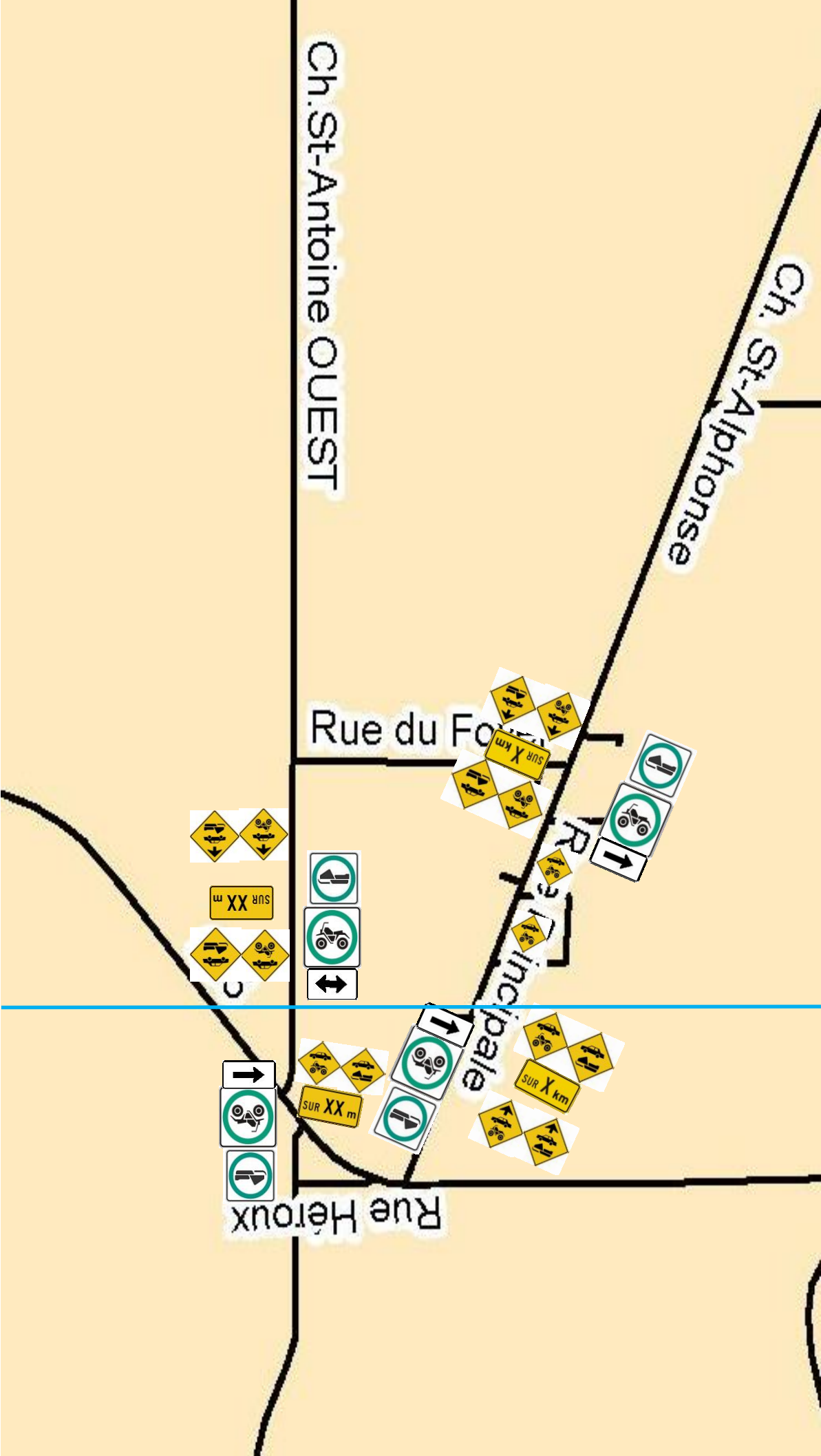
Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, sec. trés. et d.g.

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	5 mai 2025
Adoption du règlement	2 juin 2025
Avis public d'adoption	3 juin 2025
Envoi au MTQ	

Annexe 1





Annexe 2
Rapport établissant que la circulation des véhicules hors route dans les conditions prescrites est sécuritaire



TABEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSÉE OU L'ACCOTEMENT

Nom de la route (une fiche par route) : rue Principale

CARACTÉRISTIQUES

Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 300 m

Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit : dir. : D côté : droit dir. : E côté : droit

Présence d'une voie cyclable : En milieu urbain : Oui Non X En milieu rural : Oui Non

Présence d'une zone scolaire : Oui Non X

Présence d'un terrain de jeux : Oui Non X

Présence d'une garderie : Oui Non X

Présence d'un hôpital : Oui X Non

Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds : Oui X Non

Classification de la zone et longueur : Urbaine : 0.5 km Rurale : km

Vitesse affichée : En milieu urbain X : 50 km/h En milieu rural : km/h

Nombre de courbes : 0

Nombre de courbes signalisées : 0

Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée : 0

Nombre de pentes : 1

Nombre de pentes signalisées : 0

Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé : En milieu urbain : Moins de 100 ; 100 à 300 ; 300 à 500 X ; plus de 500

Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé : En milieu rural : Moins de 100 ; 100 à 300 ; 300 à 500 ; plus de 500

Nombre d'intersections en milieu ~~rural~~ urbain : 4

Nombre de voies de circulation : 2

Largeur de la chaussée : En milieu urbain X : 9 m En milieu rural : km

Largeur de l'accotement : En milieu urbain X : 1.2 m En milieu rural : km

Surface de la chaussée : En milieu urbain X : Béton bitumineux X Gravier En milieu rural : Béton bitumineux Gravier

Surface de l'accotement : En milieu urbain X : Béton bitumineux X Gravier En milieu rural : Béton bitumineux Gravier

Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) : En milieu urbain : Oui Non X km En milieu rural : Oui Non km

Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) : En milieu urbain : Oui X Non 0.5 km En milieu rural : Oui Non km

Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) : En milieu urbain : Oui X Non 7 En milieu rural : Oui Non km

Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) : En milieu urbain X : 29 En milieu rural : km

Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) : En milieu urbain X : 6 En milieu rural : km

Réglementation de stationnement : Oui X Non

Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau : Oui Non En cours

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)

X Circulation sécuritaire et autorisée Circulation non sécuritaire et refusée

Commentaires à l'appui de votre décision : Il s'agit d'une section de notre rue Principale pour que les usagers puissent avoir accès aux services suivants : dépanneur et commerce de restauration. Il y a un CLSC sur le parcours.

Complété par : Annie Jacques Municipalité : Fortierville

Titre ou fonction : Directrice générale Date : 2016-04-13

1 Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre. 2012-04-05

**TABEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT**

Nom de la route (une fiche par route) :		St-Antoine Ouest	
CARACTÉRISTIQUES			
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 300 m			
Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit →		dir. : 0 côté : droit dir. : E côté : droit dir. : côté : dir. : côté :	
Présence d'une voie cyclable :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☒	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒	
Présence d'une zone scolaire :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un terrain de jeux :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'une garderie :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un hôpital :	Oui ☐ Non ☒		
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :	Oui ☒ Non ☐		
Classification de la zone et longueur ¹ :	Urbaine ☐ : _____ km	Rurale ☒ : 0.2 km	
Vitesse affichée :	En milieu urbain ☐ : _____ km/h	En milieu rural ☒ : 70 km/h	
Nombre de courbes :	0		
Nombre de courbes signalisées :	0		
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :	0		
Nombre de pentes :	0		
Nombre de pentes signalisées :	0		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :	En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :	En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		
Nombre d'intersections en milieu rural :	0		
Nombre de voies de circulation :	2		
Largeur de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : _____	
Largeur de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : _____	
Surface de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☒ Gravier ☐	
Surface de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒	
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ _____ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0.2 km	
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ _____ km	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ _____ km	
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ _____	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 1	
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : 0	
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : 0	
Réglementation de stationnement :	Oui ☐ Non ☒		
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :	Oui ☐ Non ☐ En cours		
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)			
☒ Circulation sécuritaire et autorisée ☐ Circulation non sécuritaire et refusée			
Commentaires à l'appui de votre décision : C'est une zone agricole sans maison. Très peu de circulation.			
Complété par :	Annie Jacques	Municipalité :	Fortierville
Titre ou fonction :	Directrice générale	Date :	2016-04-13

¹ Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre.

**TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT**

Nom de la route (une fiche par route) :		route Germain	
CARACTÉRISTIQUES			
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 300 m			
Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit → dir. : O côté : droit dir. : E côté : droit dir. : côté : dir. : côté :			
Présence d'une voie cyclable :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒	
Présence d'une zone scolaire :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un terrain de jeux :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'une garderie :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un hôpital :	Oui ☐ Non ☒		
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :	Oui ☒ Non ☐		
Classification de la zone et longueur ¹ :	Urbaine ☐ : km	Rurale ☒ : 0.2 km	
Vitesse affichée :	En milieu urbain ☐ : km/h	En milieu rural ☒ : 70 km/h	
Nombre de courbes :	0		
Nombre de courbes signalisées :	0		
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :	0		
Nombre de pentes :	1		
Nombre de pentes signalisées :	0		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :	En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :	En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		
Nombre d'intersections en milieu rural :	0		
Nombre de voies de circulation :	2		
Largeur de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 6.3 m	
Largeur de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 0.75 m	
Surface de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☒ Gravier ☐	
Surface de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒	
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0.2 km	
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ km	
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0	
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ :	En milieu rural ☒ : 0	
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ :	En milieu rural ☒ : 0	
Réglementation de stationnement :	Oui ☐ Non ☒		
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :	Oui ☐ Non ☐ En cours		
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)			
☒ Circulation sécuritaire et autorisée ☐ Circulation non sécuritaire et refusée			
Commentaires à l'appui de votre décision : C'est une zone agricole avec quelques maisons et quelques fermes. Très peu de circulation.			
Complété par :	Annie Jacques	Municipalité :	Fortierville
Titre ou fonction :	Directrice générale	Date :	2016-04-13

¹ Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre.

**TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT**

Nom de la route (une fiche par route) :		Rang St-Philippe	
CARACTÉRISTIQUES			
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 300 m			
Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit →		dir. : 0 côté : droit dir. : E côté : droit dir. : côté : dir. : côté :	
Présence d'une voie cyclable :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒	
Présence d'une zone scolaire :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un terrain de jeux :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'une garderie :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un hôpital :	Oui ☐ Non ☒		
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :	Oui ☒ Non ☐		
Classification de la zone et longueur ¹ :	Urbaine ☐ : km	Rurale ☒ : 3.7 km	
Vitesse affichée :	En milieu urbain ☐ : km/h	En milieu rural ☒ : 70 km/h	
Nombre de courbes :	5		
Nombre de courbes signalisées :	2		
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :	0		
Nombre de pentes :	1		
Nombre de pentes signalisées :	0		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :	En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :	En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		
Nombre d'intersections en milieu rural :	1		
Nombre de voies de circulation :	2		
Largeur de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 6.1 m	
Largeur de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 0.75 m	
Surface de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☒ Gravier ☐	
Surface de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒	
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 3.7 km	
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ km	
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 2	
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ :	En milieu rural ☒ : 23	
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ :	En milieu rural ☒ : 0	
Réglementation de stationnement :	Oui ☐ Non ☒		
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :	Oui ☐ Non ☐ En cours		
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)			
☒ Circulation sécuritaire et autorisée ☐ Circulation non sécuritaire et refusée			
Commentaires à l'appui de votre décision : C'est une zone agricole avec quelques maisons et quelques fermes. Très peu de circulation.			
Complété par :	Annie Jacques	Municipalité :	Fortierville
Titre ou fonction :	Directrice générale	Date :	2016-04-13

¹ Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre.

**TABEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT**

Nom de la route (une fiche par route) :		Rang St-Sauveur	
CARACTÉRISTIQUES			
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches :		300 m	
Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit →		dir. : <u>Ou côté : droit</u> dir. : <u>E</u> côté : <u>droit</u> dir. : côté : dir. : côté :	
Présence d'une voie cyclable :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒	
Présence d'une zone scolaire :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un terrain de jeux :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'une garderie :	Oui ☐ Non ☒		
Présence d'un hôpital :	Oui ☐ Non ☒		
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :	Oui ☒ Non ☐		
Classification de la zone et longueur ¹ :	Urbaine ☐ : _____ km	Rurale ☒ : <u>3.7</u> km	
Vitesse affichée :	En milieu urbain ☐ : _____ km/h	En milieu rural ☒ : <u>70</u> km/h	
Nombre de courbes :	<u>2</u>		
Nombre de courbes signalisées :	<u>1</u>		
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :	<u>0</u>		
Nombre de pentes :	<u>1</u>		
Nombre de pentes signalisées :	<u>0</u>		
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐	
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐	
Nombre d'intersections en milieu rural :		<u>0</u>	
Nombre de voies de circulation :		<u>2</u>	
Largeur de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : <u>6.5 m</u>	
Largeur de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : <u>1 m</u>	
Surface de la chaussée :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☒ Gravier ☐	
Surface de l'accotement :	En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒	
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ _____ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ <u>3.7</u> km	
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ _____ km	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ _____ km	
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :	En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ _____	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ <u>1</u>	
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : <u>43</u>	
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :	En milieu urbain ☐ : _____	En milieu rural ☒ : <u>0</u>	
Réglementation de stationnement :	Oui ☐ Non ☒		
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :	Oui ☐ Non ☐ <u>En cours</u>		
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)			
☒ Circulation sécuritaire et autorisée		☐ Circulation non sécuritaire et refusée	
Commentaires à l'appui de votre décision :			
C'est une zone agricole avec quelques maisons et quelques fermes. Très peu de circulation.			
Complété par :	Annie Jacques	Municipalité :	Fortierville
Titre ou fonction :	Directrice générale	Date :	2016-04-13

¹ Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre.

TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT

Nom de la route (une fiche par route) :		Rang St-Jacques	
CARACTÉRISTIQUES			
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 300 m			
Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit		dir. : côté :	dir. : côté :
Présence d'une voie cyclable :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒
Présence d'une zone scolaire :		Oui ☐ Non ☒	
Présence d'un terrain de jeux :		Oui ☐ Non ☒	
Présence d'une garderie :		Oui ☐ Non ☒	
Présence d'un hôpital :		Oui ☐ Non ☒	
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :		Oui ☒ Non ☐	
Classification de la zone et longueur ¹ :		Urbaine ☐ : km	Rurale ☒ : 2.8 km
Vitesse affichée :		En milieu urbain ☐ : km/h	En milieu rural ☒ : 70 km/h
Nombre de courbes :		3	
Nombre de courbes signalisées :		3	
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :		1	
Nombre de pentes :		1	
Nombre de pentes signalisées :		0	
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐	
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐	
Nombre d'intersections en milieu rural :		2	
Nombre de voies de circulation :		2	
Largeur de la chaussée :		En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 6.1 m
Largeur de l'accotement :		En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 0.75 m
Surface de la chaussée :		En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☒ Gravier ☐
Surface de l'accotement :		En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0.6 km
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ km
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ m	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :		En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 17
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :		En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 0
Réglementation de stationnement :		Oui ☐ Non ☒	
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :		Oui ☐ Non ☐	
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)			
☒ Circulation sécuritaire et autorisée ☐ Circulation non sécuritaire et refusée			
Commentaires à l'appui de votre décision : C'est une zone agricole avec quelques maisons et quelques fermes. Très peu de circulation.			
Complété par :		Annie Jacques	Municipalité : Fortierville
Titre ou fonction :		Directrice générale	Date : 2016-06-30

¹ Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre.

TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT

Nom de la route (une fiche par route) :		Rang St-François-Xavier	
CARACTÉRISTIQUES			
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 300 m			
Précisez direction nord-sud-est-ouest et côté de la route gauche ou droit		→	dir. : côté :
		→	dir. : côté :
Présence d'une voie cyclable :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒
Présence d'une zone scolaire :		Oui ☐ Non ☒	
Présence d'un terrain de jeux :		Oui ☐ Non ☒	
Présence d'une garderie :		Oui ☐ Non ☒	
Présence d'un hôpital :		Oui ☐ Non ☒	
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :		Oui ☒ Non ☐	
Classification de la zone et longueur ¹ :		Urbaine ☐ : km	Rurale ☒ : 0.1 km
Vitesse affichée :		En milieu urbain ☐ : km/h	En milieu rural ☒ : 70 km/h
Nombre de courbes :		0	
Nombre de courbes signalisées :		0	
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :		0	
Nombre de pentes :		0	
Nombre de pentes signalisées :		0	
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐	
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐	
Nombre d'intersections en milieu rural :		0	
Nombre de voies de circulation :		2	
Largeur de la chaussée :		En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 6.1 m
Largeur de l'accotement :		En milieu urbain ☐ : m	En milieu rural ☒ : 0.75 m
Surface de la chaussée :		En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☒ Gravier ☐
Surface de l'accotement :		En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐	En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0.1 km
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km	En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ km
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐	En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :		En milieu urbain ☐ :	En milieu rural ☒ : 0
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :		En milieu urbain ☐ :	En milieu rural ☒ : 0
Réglementation de stationnement :		Oui ☐ Non ☒	
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :		Oui ☐ Non ☐	
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)			
☒ Circulation sécuritaire et autorisée ☐ Circulation non sécuritaire et refusée			
Commentaires à l'appui de votre décision : C'est une zone agricole avec quelques maisons et quelques fermes. Très peu de circulation.			
Complété par : Annie Jacques		Municipalité : Fortierville	
Titre ou fonction : Directrice générale		Date : 2016-06-30	

¹ Si la longueur totale du circuit est supérieure à 1 kilomètre, un règlement municipal est requis et doit suivre le processus de transmission au Ministre.

TABLEAU DES CARACTÉRISTIQUES DE LA ROUTE ET ATTENANT À CELLE-CI
CIRCULATION DES VHR SUR LA CHAUSSEE OU L'ACCOTEMENT

Nom de la route (une fiche par route) :				route Savoie			
CARACTÉRISTIQUES							
Passage de VHR – Distances de visibilité aux approches : 30 m							
Précisez direction nord-sud-est-ouest et		→		dir. :		côté :	
côté de la route gauche ou droit		→		dir. :		côté :	
Présence d'une voie cyclable :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐		En milieu rural : Oui ☐ Non ☒			
Présence d'une zone scolaire :		Oui ☐ Non ☒					
Présence d'un terrain de jeux :		Oui ☐ Non ☒					
Présence d'une garderie :		Oui ☐ Non ☒					
Présence d'un hôpital :		Oui ☐ Non ☒					
Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds :		Oui ☒ Non ☐					
Classification de la zone et longueur ¹ :		Urbaine ☐ : km		Rurale ☒ : 0.4 km			
Vitesse affichée :		En milieu urbain ☐ : km/h		En milieu rural ☒ : 70 km/h			
Nombre de courbes :		0					
Nombre de courbes signalisées :		0					
Nombre de courbes signalisées avec une vitesse recommandée :		0					
Nombre de pentes :		1					
Nombre de pentes signalisées :		0					
Débit journalier moyen annuel de véhicules (DJMA) estimé :		En milieu urbain ☐ : Moins de 100 ☐ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐		En milieu rural ☒ : Moins de 100 ☒ ; 100 à 300 ☐ ; 300 à 500 ☐ ; plus de 500 ☐			
Nombre d'intersections en milieu rural :		0					
Nombre de voies de circulation :		2					
Largeur de la chaussée :		En milieu urbain ☐ : m		En milieu rural ☒ : 6 m			
Largeur de l'accotement :		En milieu urbain ☐ : m		En milieu rural ☒ : 0.75 m			
Surface de la chaussée :		En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐		En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒			
Surface de l'accotement :		En milieu urbain ☐ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☐		En milieu rural ☒ : Béton bitumineux ☐ Gravier ☒			
Présence de fossés (Si oui, inscrire la longueur) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km		En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0.4 km			
Présence de trottoirs (Si oui, inscrire la longueur) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐ km		En milieu rural : Oui ☐ Non ☒ km			
Présence d'éclairage routier (lampadaires) (Si oui, inscrire le nombre) :		En milieu urbain : Oui ☐ Non ☐		En milieu rural : Oui ☒ Non ☐ 0			
Nombre d'accès privés (des deux côtés du chemin) :		En milieu urbain ☐ :		En milieu rural ☒ : 0			
Nombre d'accès commerciaux (des deux côtés du chemin) :		En milieu urbain ☐ :		En milieu rural ☒ : 0			
Réglementation de stationnement :		Oui ☐ Non ☒					
Autorisation du MTQ pour circulation des VHR sur son réseau :		Oui ☐ Non ☐					
DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ (obligatoire)							
☒ Circulation sécuritaire et autorisée ☐ Circulation non sécuritaire et refusée							
Commentaires à l'appui de votre décision : C'est une zone agricole avec quelques maisons et quelques fermes. Très peu de circulation.							
Complété par :		Annie Jacques		Municipalité :		Fortierville	
Titre ou fonction :		Directrice générale		Date :		2025-06-02	